

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 07 AVRIL 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Procuration : 1
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 07 avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Valérie DOMAS, Yves DE FRANCESCO, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

Absente excusée : Madame Nicole GILLES

Procuration : Madame Nicole GILLES à Madame Valérie DOMAS

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SAVY

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 21 FÉVRIER 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2023.

20230704-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE
DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire vous informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

DEPENSES ADMINISTRATIVES

- FRAIS POSTAUX

Une commande de 15 carnets de 12 timbres (13,92 € l'unité) a été effectuée à hauteur de 208,80 € TTC (20 carnets en 2022 pour 278,40 € TTC).

ESPACE PUBLIC-VOIRIE

- Comme habituellement, il a été demandé à la Société Fleurs et Plantes d'Auvergne de fleurir les jardinières et bacs pour un montant de 1 237,28 € TTC.
- Il a été commandé un désherbeur thermique auprès de la société DORAT VERTS LOISIRS pour un montant de 222,00 € TTC.

20230704-02 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'exécution des comptes au 31/12/2022 s'établit ainsi :

- Résultat de fonctionnement : 19 491,28 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement avec prise en compte des résultats des années antérieures : 95 909,69 €
- Résultat d'investissement : 81 976,61 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement avec prise en compte des résultats des années antérieures : 93 246,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'adopter le compte administratif 2022 de la commune.

20230704-03 COMPTE DE GESTION 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de déclarer, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve.

20230704-04 AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2022 SUR LE BP 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau ci-après :

Affectation sur BP 2023	
Au compte 1068 (couverture besoin de financement de l'investissement)	0.00 €
Dotation complémentaire au compte 1068	0,00 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	95 909,69 €
Excédent d'investissement reporté au compte 001	93 246,71 €

20230704-05 VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide de voter les taux suivants pour 2023 :

- Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires 8,05 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 35,24 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 65,18 %.

20230704-06 BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'approuver le budget primitif 2023 qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 327 000 €
- Section d'investissement : 105 200 €

20230704-07 SUBVENTIONS COMMUNALES 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'allouer aux associations des subventions, pour un montant de 1 400,00 €.

Une somme de 2 000,00 € sera prévue et inscrite au chapitre 65 du budget de fonctionnement communal de l'exercice 2023, permettant aussi l'octroi d'autres subventions au cours de l'année si nécessaire.

20230704-08 ACHAT DE MATÉRIEL : TONDEUSE AUTOPORTÉE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- De retenir la société DORAT Verts Loisirs pour l'achat d'une tondeuse autoportée d'occasion pour un montant de 4 300€ TTC,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des éléments relatifs à cette acquisition

20230704-09 SÉCURISATION AVENUE DU 11 NOVEMBRE / RUE ST NICOLAS : ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE ET ÉQUIPEMENTS DIVERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- De valider l'opération d'achat d'un radar pédagogique dans le cadre de l'opération de sécurisation de circulation automobile et piétonne dans les rues de la commune, principalement rue St Nicolas, carrefours avec l'avenue du 11 Novembre et l'avenue de la Libération compris
- De solliciter la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge pour le montage du dossier technique et financier.

QUESTIONS DIVERSES

- L'OPHIS a informé la commune de la mise en location prochaine (été 2023) du logement vendu par la commune après la réalisation de petits travaux
- L'agence CEREMA, en charge de l'organisation d'épreuves pratiques pour la formation et la qualification des inspecteurs d'ouvrage, réalisera une étude lors, de la validation de formation des agents, sur le pont situé sur rue du Puy
- Une enquête publique sera organisée en juin par le SIA Morge et Chambaron concernant les zonages d'assainissement. Un commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie à destination des Gimeaudaires. Les dates seront communiquées par les moyens de diffusion habituels
- Agenda :
 - La cérémonie du 8 mai aura lieu à 9h45 (rendez-vous place de la mairie) en présence des musiciens de la Société Lyrique de Combronde. Un moment de convivialité se déroulera, cour de la mairie, à partir de 10h15.

Le Maire,
Sébastien GUILLOT

